

# 5.1

## Avis et communiqués

---

---

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

### **Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2025 – Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec**

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1 (la «Loi»), tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers (AMF), en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité (les «documents et renseignements exigés»).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les «SEL») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés.

Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2025.

La version complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

#### **Sanctions administratives pécuniaires**

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, aux dates déterminées, les documents et renseignements exigés.

Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'Autorité, conformément aux articles 491 et suivants de la Loi.

#### **Transmission électronique des données financières et autres documents**

Le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'Autorité et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/>

Veuillez noter que le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ni la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité.

#### **Renseignements additionnels :**

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : [Info-Divulgations@lautorite.qc.ca](mailto:Info-Divulgations@lautorite.qc.ca)

Le 30 octobre 2025

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES  
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC  
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2025**

ANNEXE

<b>CHARTE DU CANADA CHARTE EXTRA-PROVINCIALE</b>			
<b>Société par actions et Société mutuelle</b>	<b>Code du relevé</b>	<b>Format du fichier</b>	<b>Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe</b>
• Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PC3/PCPROV).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel P&C (PC1/PC2/PC3/PCPROV), dûment <b>signé</b> . - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.10 à 10.15) - Organigramme (page 10.30) - État des flux de trésorerie (page 20.52) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.60) - Attestation portant sur le relevé annuel - Président/Chef de la direction, dûment <b>signée</b> (page 99.10) - Attestation portant sur le relevé annuel - Administrateurs, dûment <b>signée</b> (page 99.20)	-	PDF	60 jours
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.10, 20.11 et 20.22 à 20.60 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment <b>signé</b> .	-	PDF	60 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé P&C, dûment <b>signée</b> . <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/</a>	110	PDF	60 jours
• Relevé annuel relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel relatif au test du capital minimal - TCM (PC4) / Test de suffisance de l'actif des succursales - TSAS (PC4), audité et dûment <b>signé</b> . <b>Il doit inclure le rapport de l'auditeur indépendant.**</b>	-	PDF	90 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé TCM/TSAS, dûment <b>signée</b> . <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/</a>	710	PDF	90 jours
• Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrits à la p.70.60 de l'état annuel. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou l'équivalent: « Nous confirmons détenir au 31 octobre 2025, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____ \$ déposée par (nom du réassureur).» (si applicable)	180	PDF	60 jours
• États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment <b>signés</b> . (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment <b>signé</b> .	400	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport de l'actuaire désigné – Tableaux supplémentaires qui sont déposés auprès de votre régulateur principal.	410	Excel	60 jours
• Tableaux d'analyse sur les sinistres non payés et le rapport sinistres-primés.	-	Excel	60 jours
• Courbe d'actualisation du rapport de l'actuaire désigné (PC6)	-	Excel	60 jours <b>*Nouveau*</b>
• Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	<b>Note 1</b>
• Relevé de données sur les engagements relatifs aux tremblements de terre. <b>(Tous les assureurs doivent compléter le relevé qu'ils soient exposés ou non au risque de tremblements de terre.)</b> <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/</a>	740	Excel	<b>31 mai 2026</b>
• Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment <b>signé</b> .	500	PDF intelligent*	<b>31 octobre 2026</b>
• Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF.) <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/</a>	510	Excel	<b>31 octobre 2026</b>
• Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	<b>Note 2</b>

**Note 1 : dans les 30 jours suivant la diffusion du rapport de l'actuaire désigné.**

**Note 2 : au plus tard le 31 décembre.**

\* PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.

**Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2025 – Assureurs de personnes autorisés à exercer leurs activités au Québec**

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1 (la «Loi»), tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers (AMF), en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité (les «documents et renseignements exigés»).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les «SEL») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés.

Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2025.

La version complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

**Sanctions administratives pécuniaires**

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, aux dates déterminées, les documents et renseignements exigés.

Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou le refus de les communiquer ou d'en donner accès à l'Autorité, conformément aux articles 491 et suivants de la Loi.

**Transmission électronique des données financières et autres documents**

Le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'Autorité et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/>

Veuillez noter que le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ni la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité.

**Renseignements additionnels :**

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : [Info-Divulgations@lautorite.qc.ca](mailto:Info-Divulgations@lautorite.qc.ca)

Le 30 octobre 2025

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES  
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC  
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2025**

ANNEXE 1

<b>CHARTRE DU QUÉBEC</b>			
<b>Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels</b>	<b>Code du relevé</b>	<b>Format du fichier</b>	<b>Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe</b>
• Relevé annuel Vie (LF1/LF2/LF3/LFPROV).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel Vie (LF1/LF2/LF3/LFPROV), dûment <b>signé</b> . - Attestation portant sur l'état annuel - Administrateurs, dûment <b>signée</b> (page 10.005) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.010 à 10.013) - Organigramme (page 10.040) - État des flux de trésorerie (page 20.050) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.060)	-	PDF	60 jours
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé à l'AMF portant sur les pages 20.002, 20.004 et 20.022 à 20.060 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment <b>signé</b> .	-	PDF	60 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé Vie, dûment <b>signée</b> . <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a> (Formulaires et instructions)	110	PDF	60 jours
• Plan d'affaires pour l'année 2026, incluant une prévision du bilan et de l'état des résultats.	190	PDF	60 jours
• États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment <b>signés</b> . (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
• États financiers non consolidés de l'assureur, des filiales, des entreprises associées et coentreprises dans lesquelles l'assureur a une participation. (si applicable)	300	PDF	60 jours
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment <b>signé</b> . (Le Guide de l'actuaire est disponible sur le site Web de l'AMF.) <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a>	400	PDF intelligent*	60 jours
• Tableaux supplémentaires – Rapport sur le passif (Le fichier est disponible sur le site Web de l'AMF.) <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a>	410	Excel	60 jours
• Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	<b>Note 1</b>
• Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment <b>signé</b> . (Le Guide de l'actuaire sera disponible sur le site Web de l'AMF d'ici mars 2026.) <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a>	500	PDF intelligent*	<b>31 octobre 2026</b>
• Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF d'ici mars 2026.) <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a>	510	Excel	<b>31 octobre 2026</b>
• Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	<b>Note 2</b>
• Relevé annuel ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes.	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes, audité et dûment <b>signé</b> . <b>Il doit inclure le rapport de l'auditeur indépendant.**</b>	-	PDF	90 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé ESCAP, dûment <b>signée</b> . (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a>	710	PDF	90 jours
• Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la ligne directrice ESCAP, dûment <b>signé</b> .	720	PDF	60 jours
• Examen par des pairs - ESCAP. (si applicable)	735	PDF	<b>Note 1</b>
• Rapport du Comité d'éthique, dûment <b>signé</b> .	760	PDF	60 jours

**Note 1 : dans les 30 jours suivant la diffusion du rapport de l'actuaire désigné.**

**Note 2 : au plus tard le 31 décembre.**

\* PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.

\*\* Les ratios ESCAP doivent être audités annuellement par l'auditeur chargé des fonctions prévues au chapitre VII du titre II de la Loi sur les assureurs, RLRQ, c A-32.1. Le rapport d'audit portant sur les ratios ESCAP doit être distinct de celui de l'auditeur qui accompagne le Relevé annuel VIE déposé à l'AMF. L'audit doit être effectué conformément aux normes relatives aux missions d'audit établies par le Conseil des normes d'audit et de certification du Canada. L'opinion de l'auditeur doit porter sur le respect de la Ligne directrice ESCAP lors de l'établissement des ratios ESCAP présentés à la page 10.100 du Relevé ESCAP.

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES  
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC  
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2025**

ANNEXE 2

<b>CHARTRE DU CANADA CHARTRE EXTRA-PROVINCIALE</b>			
<b>Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels</b>	<b>Code du relevé</b>	<b>Format du fichier</b>	<b>Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe</b>
• Relevé annuel Vie (LF1/LF2/LF3/LFPROV).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel Vie (LF1/LF2/LF3/LFPROV), dûment <b>signé</b> . - Attestation portant sur l'état annuel - Dirigeants, dûment <b>signée</b> (page 10.000) - Attestation portant sur l'état annuel - Administrateurs, dûment <b>signée</b> (page 10.005) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.010 et 10.013) *charte extra-provinciale seulement - Renseignements annuels sur l'assureur (page 10.012) - Organigramme (page 10.040) - État des flux de trésorerie (page 20.050) - Notes afférentes aux états financiers audités (page 20.060)	-	PDF	60 jours
• Relevé trimestriel supplémentaire Vie (LF4)	-	Excel	60 jours
• Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.002, 20.004 et 20.022 à 20.060 (excluant les pages sur la conciliation des passifs), dûment <b>signé</b> .	-	PDF	60 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé Vie, dûment <b>signée</b> . <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a> (Formulaires et instructions)	110	PDF	60 jours
• États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment <b>signés</b> . (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
• Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
• Rapport de l'actuaire désigné sur le passif, incluant le certificat, dûment <b>signé</b> .	400	PDF intelligent*	60 jours
• Tableaux supplémentaires – Rapport sur le passif. (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.)	420	Excel	60 jours
• Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	<b>Note 1</b>
• Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment <b>signé</b> .	500	PDF intelligent*	<b>31 octobre 2026</b>
• Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'AMF d'ici mars 2026.) <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a>	510	Excel	<b>31 octobre 2026</b>
• Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	<b>Note 2</b>
• Relevé annuel - Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV/TSMVA).	-	Excel	60 jours
• Relevé annuel - Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV/TSMVA), audité et dûment <b>signé</b> . <b>Il doit inclure le rapport de l'auditeur indépendant.</b>	-	PDF	90 jours
• Attestation de conformité des versions - Relevé TSAV, dûment <b>signée</b> . (L'Attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/</a>	710	PDF	90 jours
• Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la norme de capital réglementaire, dûment <b>signé</b> .	720	PDF	60 jours
• Examen par des pairs - TSAV. (si applicable)	735	PDF	<b>Note 1</b>

**Note 1 : dans les 30 jours suivant la diffusion du rapport de l'actuaire désigné.**

**Note 2 : au plus tard le 31 décembre.**

\* PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.